

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : PRU Saint-Mauront : participation départementale à la réalisation de 29 logements à Marseille par 13 Habitat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'octroyer au GIP « Marseille Rénovation Urbaine » dans le cadre de la convention ANRU « Saint-Mauront », pour l'acquisition en VEFA par l'OPH 13 Habitat de 29 logements Ilôt Auphan Charpentier ex rue des Industriels à Marseille 3^{ème}, une subvention globale de 286 442 € dont 196 822 € sur une base subventionnable de 3 182 121 € pour les 20 logements PLAI et 89 620 € sur une base subventionnable de 1 421 671 € pour les 9 logements PLUS-CD.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2010-16020D dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Mme NARDUCCI vote contre.
Les autres Conseillers départementaux votent pour.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée